

DEMANDE DE CRÉDIT

Séance du Conseil général du 15 décembre 2021

Objet :

Rénovation EP - Secteur La Pâla – Route cantonale

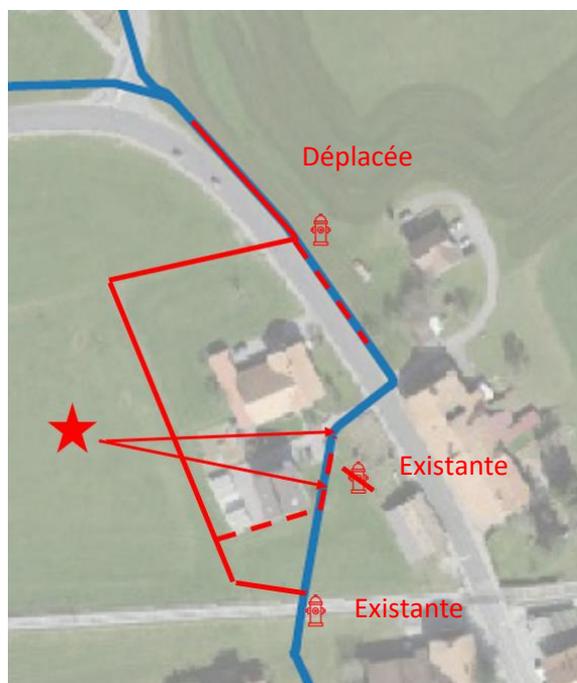
Demande de crédit d'ouvrage de CHF 195'000.00



Descriptif de la demande :

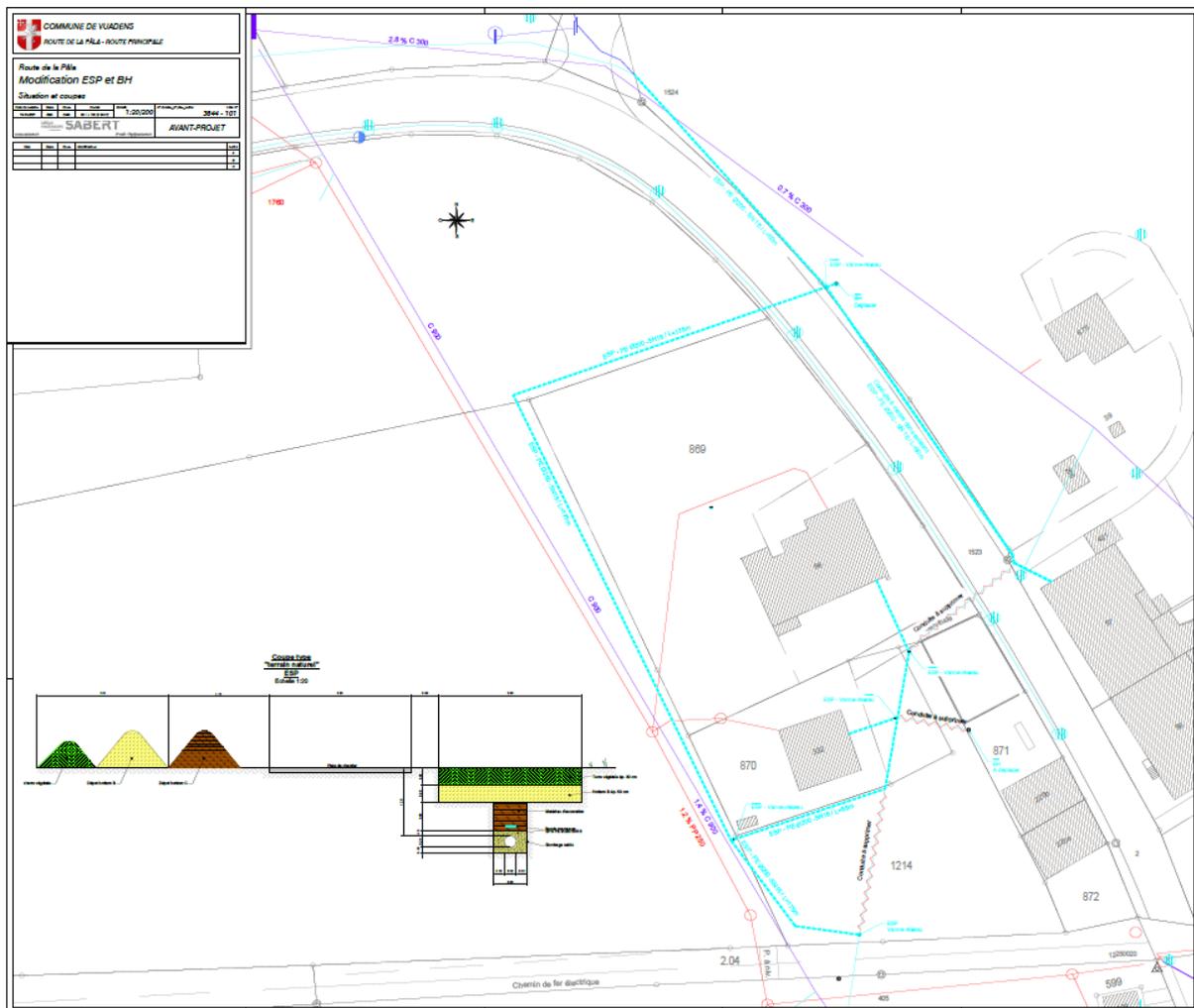
L'une des conduites EP qui relie le village aux secteurs des Kà et du Maupas s'est rompue deux fois en juin et ceci à 10 heures de décalage. Ces ruptures, indiquées par les flèches sur l'image ci-dessous, ont provoqué des dégâts conséquents aux propriétés de Madame et Monsieur Berset, art. RF 869 et 870. En raison de la pression et du débit de cette conduite, la place de parc s'est soulevée et s'est déformée. La zone a été inondée, mais heureusement sans dégât apparent aux bâtiments. En revanche les aménagements extérieurs ont souffert.

À la suite de la deuxième rupture, il a été décidé de boucher la conduite sans refaire le bouclage du réseau, donc ne pas relier les deux parties rompues. Cette conduite, en éternit et très ancienne, n'était plus réparable. Nous avons estimé que si nous faisons une réparation en reliant les deux extrémités rompues, la conduite allait se rompre ailleurs. Actuellement la situation est stable. Cependant vu la coupure de la conduite, nous avons perdu l'une des boucles d'alimentation des secteurs des Kà et du Maupas.



Afin de combler les défauts de la situation actuelle, il a été décidé de débiter directement une étude pour rénover le circuit EP de la zone. À la suite d'un appel d'offre, c'est l'entreprise Sabert qui réalise cette étude. Le tracé projeté est en rouge. Il permet de dégager l'art. RF 1214 et d'alimenter en EP le secteur de la Pâla. La conduite suit le tracé des propriétés. Une nouvelle conduite en traitillé rouge alimentera les conduites EP privées selon les tracés actuels. Une hydrante sera déplacée pour améliorer le cadrillage de défense incendie de la zone.

Le crédit d'ouvrage englobe la mise en place de la conduite principale et des conduites d'alimentation pour raccorder les habitations, le déplacement de l'hydrante et la remise en état après travaux. Les frais de géomètre y sont englobés.



Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'ouvrage de CHF 195'000.00

Financement :

Par emprunt ou par liquidités : CHF 195'000.00

Frais financiers :

Intérêts estimatifs 1 % : CHF 1'950.00

Amortissement 1.25 % : CHF 2'437.50

Charges annuelles : CHF **4'387.50**